



ACCEPTTE de prolonger le contrat de délégation par affermage du service public d'eau potable avec la société VEOLIA d'une année soit jusqu'au 31 décembre 2021.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°3 au contrat de délégation par affermage du service public d'eau potable entre la commune et la société VEOLIA ainsi que tous les actes y afférents.

**2020-62 AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT DES DEPENSES EN SECTION  
7.1 D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET – COMMUNE**

<b>OPERATION</b>	<b>OBJET</b>	<b>2020</b>	<b>25%</b>
OP 10001	VOIRIE, PARKING, MOBILIERS URBAINS	257 798.25	64 449.56
OP 10002	BATIMENTS COMMUNAUX	55 832.35	13 958.08
OP 10003	ECOLE, CANTINE, GARDERIE ET MOBILIERS	10 353.05	2 588.26
OP 10004	CHATEAU DE LA GARENNE	41 248.00	10 312.00
OP 10006	CDR CANTINE AIRE DE JEU CITY STADE FOOT TENNIS	308 503.26	77 125.82
OP 10012	BORNES ELECTRIQUES	26 914.24	6 728.56
	<b>TOTAL</b>	<b>700 649.15</b>	<b>175 162.28</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2021 avant le vote du budget 2021 dans la limite des crédits représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**2020-63 AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT DES DEPENSES EN SECTION  
7.1 D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET – EAUX ET  
ASSAINISSEMENT**

<b>OPERATION</b>	<b>OBJET</b>	<b>2020</b>	<b>25%</b>
OP 10001	Eaux - Forages des Trois Vallées	30 000.00	7 500.00
OP 10002	Eaux – Réseaux adduction eau potable	45 000.00	11 250.00
OP 10003	Eaux – Réseaux adduction eau potable Dancourt – Les Plains	30 000.00	7 500.00

OP 10004	Asst – remise à niveau des tampons	30 000.00	7 500.00
OP 10005	Asst – Réhabilitation extension St Corentin Yvelines Versailles	30 000.00	7 500.00
OP 10007	Asst- Réhabilitation et/ou extension	115 483.63	28 870.90
OP 10008	Eaux – hydrants et divers	22 165.20	5 541.30
OP 10009	Schéma Directeur d'Assainissement	35 704.80	8 926.20
	<b>TOTAL</b>	<b>338 353.63</b>	<b>84 588.40</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2021 avant le vote du budget 2021 dans la limite des crédits représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**2020-64 DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**  
**7.1**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES	Article	Libellé	
	2315 opé 9	Installations, matériel et outillages techniques	+9066.00
	2315 opé 2	Installations, matériel et outillages techniques	-9066.00
		<b>total dépenses d'investissement</b>	<b>0</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Conseil municipal,

ADOPTE la décision modificative budgétaire n°1.

CHARGE le Maire de l'exécution et de la publication de cette décision.

**2020-65 PROGRAMME D'AIDE AUX COMMUNES ET STRUCTURES**  
**7.5 INTERCOMMUNALES EN MATIERE DE VOIRIES ET RESEAUX DIVERS**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Conseil municipal,

AUTORISE la CCPH à utiliser sur d'autres communes du territoire de la CCPH, la part de subvention attribuée par le conseil départemental pour la réalisation de travaux sur la voirie communautaire de la commune de SEPTEUIL.

CHARGE le Maire de l'exécution et de la publication de cette décision.

La séance est levée à 19h22.



Septeuil, le 14 décembre 2020  
Le Maire, Dominique RIVIERE